



DECISION 201810041

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** le contrat à durée indéterminée du 1er février 2016 recrutant Monsieur Guillemain Quentin, sur le poste de Chef de cabinet du Cnous, en tant qu'agent contractuel de la fonction publique de catégorie A ;

DECIDE

Article un :

La précédente délégation de signature de la Présidente du Cnous à M. Guillemain du 27 aout 2018, accordée à M. Guillemain dans l'attente de la nomination d'une Directrice générale déléguée, est abrogée.

Article deux :

Monsieur Quentin Guillemain, Chef de cabinet, est autorisé à :

- Signer les convocations et ordres de mission ;
- Signer les bons de commandes relatifs aux prestations de groupe, aux frais de réceptions et aux frais de déplacement ;
- Attester des états de frais de déplacement ;
- A certifier le service fait des factures.

Fait à Vanves, le 04 10 18

La présidente du Cnous

Dominique MARCHAND


Signature de l'intéressé